



**Santé publique
Sécurité de la Chaîne alimentaire
Environnement**

**Pharmaciens sur le marché du travail, 2022 :
Tableau de synthèse**

**Résultats du couplage des données PlanCad
SPF SPSCAE - Datawarehouse MT&PS - INAMI**

un rapport de la

Cellule Planification de l'offre des professions des soins de santé
Service Professions de Santé et Pratique professionnelle
DG Soins de santé
SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement

réalisé par

Christelle Durand

avec

Peter Jouck, Dominiq Nkenné, Pascale Steinberg & Veerle Vivet

accompagné par le

Groupe d'experts Pharmaciens
de la Commission de planification de l'offre médicale

03-02-2025 - version validée



Colophon

Rédaction du rapport :

Cellule Planification de l'offre des professions de soins de santé :

Chef de cellule : Pascale Steinberg

Collaborateurs : Christelle Durand, Peter Jouck, Dominiq Nkenné, Olivier Van Weyenbergh et Veerle Vivet

Accompagnement :

Président du Conseil Fédéral des Pharmaciens : Alain Bourda

Association Pharmaceutique Belge : Wouter Hamelinck

Office des Pharmacies Coopératives de Belgique : David Bei et Paul Perdieu

Association Belge des Pharmaciens Hospitaliers : Thomas De Rijdt, Siska Desplenter et Dominique Wouters

Union des Pharmaciens de l'Industrie Pharmaceutique : Frank Peeters et Mounir Rizovsky

Société Belge des Pharmaciens Spécialistes en Biologie Clinique : Ann Verdonck

Organisation :

Service professions des soins de santé et pratique professionnelle

Chef de service : Aurélia Somer

Direction générale Soins de santé

Directrice générale : Sabine Stordeur

SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement

Président du SPF SPSCAE : Dirk Ramaekers

Editeur responsable :

Dirk Ramaekers, Avenue Galilée 5/2 - 1210 Bruxelles

Données de contact :

Direction générale Soins de santé

Service Public Fédéral Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement

Service Center Santé

Avenue Galilée 5/2 - 1210 Bruxelles

T. +32 (0)2 524 97 97

plan.team@health.belgium.be

www.health.belgium.be/hwf

Dit document is eveneens beschikbaar in het Nederlands.

Veillez citer le document avec cette référence :

PlanCad Pharmaciens 2022 : Tableau de synthèse, Cellule Planification des professions de soins de santé, Service Professions des soins de santé et pratique professionnelle, DG Soins de santé, SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement, février 2025.

© 2025, SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement.

Toute reproduction partielle de ce document est permise avec citation adéquate.

Ce document est également disponible sur le site internet du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement : www.health.belgium.be/hwf (=> Publications).

Dépôt légal : D/2025/2196/9

Tableau de synthèse : Principales caractéristiques des pharmaciens sur le marché du travail belge en 2022

		En droit d'exercer		Professionnellement actif					Actif dans les soins de santé (en lien avec la profession de pharmacien)											
		LTP		PA		Statut professionnel			PR				Densité		Nationalité		Sexe	Âge		
Titre professionnel, spécialisation ou regroupement	Communauté / Belgique	N ¹	% N ¹	N ²	% LTP	Sal.	Comb.	Indép.	N ³	% LTP	ETP Tot.	ETP Moy.	Dens. N ³	Dens. ETP	% BE	% Dipl. BE	% Femme	% <35	% 35<50	% 50+
Pharmaciens hors habilitation en biologie clinique et titre professionnel particulier de pharmacien hospitalier	Communauté flamande	12.340	55,7%	9.128	74,0%	5.322	457	3.349	7.354	59,6%	6.818	0,93	10,5	9,71	98,9%	99,3%	76,4%	37,8%	29,8%	32,5%
	Communauté française	9.808	44,3%	6.256	63,8%	3.912	350	1.994	5.454	55,6%	4.971	0,91	11,7	10,6	93,4%	96,2%	73,5%	28,3%	34,2%	37,5%
	Belgique	22.148	100,0%	15.384	69,5%	9.234	807	5.343	12.808	57,8%	11.789	0,92	10,9	10,1	96,6%	98,0%	75,2%	33,8%	31,6%	34,6%
Pharmaciens hospitaliers	Communauté flamande	683	60,2%	658	96,3%	625	30	3	648	94,9%	590	0,91	0,92	0,84	99,3%	99,5%	88,1%	37,8%	42,3%	19,9%
	Communauté française	451	39,8%	410	90,9%	383	22	5	406	90,0%	366	0,90	0,87	0,78	98,2%	99,2%	83,7%	33,5%	46,6%	20,0%
	Belgique	1.134	100,0%	1.068	94,2%	1.008	52	8	1.054	92,9%	956	0,91	0,90	0,82	98,9%	99,4%	86,4%	36,1%	43,9%	19,9%
Pharmaciens en biologie clinique	Communauté flamande	484	58,0%	346	71,5%	88	13	245	289	59,7%	286	0,99	0,41	0,41	99,6%	100,0%	58,1%	24,9%	29,8%	45,3%
	Communauté française	350	42,0%	235	67,1%	75	8	152	211	60,3%	207	0,98	0,45	0,44	88,6%	97,6%	56,4%	30,3%	36,0%	33,6%
	Belgique	834	100,0%	581	69,7%	163	21	397	500	60,0%	493	0,99	0,43	0,42	95,0%	99,0%	57,4%	27,2%	32,4%	40,4%
Total des pharmaciens	Communauté flamande	13.507	56,0%	10.132	75,0%	6.035	500	3.597	8.291	61,4%	7.694	0,93	11,8	11,0	99,0%	99,3%	76,7%	37,3%	30,7%	31,9%
	Communauté française	10.609	44,0%	6.901	65,0%	4.370	380	2.151	6.071	57,2%	5.544	0,91	13,0	11,9	93,5%	96,4%	73,6%	28,8%	35,1%	36,2%
	Belgique	24.116	100,0%	17.033	70,6%	10.405	880	5.748	14.362	59,6%	13.238	0,92	12,3	11,3	96,7%	98,1%	75,4%	33,7%	32,6%	33,7%

Tableau de synthèse

Ce tableau reprend les principales caractéristiques des pharmaciens sur le marché du travail belge en 2022.

Le **titre professionnel particulier et la spécialisation** enregistrée du pharmacien sont déterminés respectivement sur base des données du cadastre fédéral des professionnels des soins de santé du SPF Santé publique et sur base des données venant de l'INAMI. Sur base de cette délimitation, trois rapports spécifiques sont élaborés en plus d'un rapport principal qui comprend **tous les pharmaciens**: les **pharmaciens hospitaliers** sur le marché du travail belge, les **pharmaciens en biologie clinique** sur le marché du travail belge et les **pharmaciens hors habilitation en biologie clinique et titre professionnel particulier de pharmacien hospitalier** sur le marché du travail belge. Consultez le rapport contenant la méthodologie pour plus de détails.

! Notez que cette délimitation selon le titre professionnel particulier ou la spécialisation ne reflète pas nécessairement le lieu de travail. Par exemple, un pharmacien spécialisé en pharmacie hospitalière peut être actif dans une pharmacie d'officine et ne signifie donc pas nécessairement qu'il est effectivement actif dans une pharmacie hospitalière.

! Notez que la différence entre le nombre de pharmaciens hospitaliers en droit d'exercer (LTP) et le nombre de pharmaciens hospitaliers actifs (PA et PR) est relativement faible. Cela est dû au fait que les pharmaciens hospitaliers pensionnés ne font pas partie de ce groupe (leur titre professionnel particulier n'est plus valable) et sont automatiquement affectés au groupe des pharmaciens en biologie clinique non actifs (s'ils sont inscrits à l'INAMI en tant que pharmacien en biologie clinique) ou au groupe des pharmaciens hors habilitation en biologie clinique et titre professionnel particulier de pharmacien hospitalier non actifs.

! La détermination de l'ETP pour les pharmaciens ne diffère pas selon le titre professionnel ou la spécialisation mais selon le statut professionnel. Consultez le rapport contenant la méthodologie pour une description détaillée de la détermination de l'ETP.

Explication

Colonne 2 : Communauté/Belgique : Un individu appartient à la Communauté flamande ou française sur base de la langue du diplôme obtenu (NL ou FR) ou, si cette information n'est pas disponible, sur base de la langue de contact (NL, FR ou DE). L'allemand a été ajouté comme langue de contact possible uniquement à partir de 2014 par l'administration. Etant peu nombreux et non représentatif de la situation réelle, les professionnels ayant comme langue de contact l'allemand sont intégrés dans la catégorie 'Communauté française' dans ce tableau.

Colonnes 3 et 4 : **LTP N¹** et **LTP % N¹** : Nombre et pourcentage de pharmaciens **en droit d'exercer** (LTP = Licensed to Practice).

Colonne 5 : **PA N²** : Nombre de pharmaciens **professionnellement actifs** (PA = Professionally Active).

Colonne 6 : **PA % LTP** : Pourcentage de pharmaciens professionnellement actifs comparé aux pharmaciens LTP ($PA N^2 / LTP N^1$).

Colonnes 7, 8 et 9 : Statut professionnel (Sal. - Comb. - Indép.) : Nombre de pharmaciens professionnellement actifs selon le statut professionnel (salarié exclusif, statut combiné, indépendant exclusif).

Colonne 10 : **PR N³** : Nombre de pharmaciens **actifs dans les soins de santé en lien avec leur profession** (PR = Practising).

Colonne 11 : **PR % LTP** : Pourcentage de pharmaciens actifs dans les soins de santé comparé aux pharmaciens LTP ($PR N^3 / LTP N^1$).

Colonne 12 : **PR ETP Tot.** : Nombre d'équivalents temps plein (ETPs) prestés par les pharmaciens actifs dans les soins de santé.

Colonne 13 : **PR ETP Moy.** : Moyenne des ETPs prestés par les pharmaciens actifs dans les soins de santé ($PR ETP Tot. / PR N^3$).

Colonne 14 : **Densité : Dens. N³** : ($PR N^3 / population au 01/01/2023$) x 10.000.

Colonne 15 : **Densité : Dens. ETP** : ($PR ETP Tot. / population au 01/01/2023$) x 10.000.

Colonne 16 : **Nationalité : % BE** : Pourcentage de pharmaciens actifs dans les soins de santé (PR) ayant la nationalité belge.

Colonne 17 : **Nationalité : % Dipl. BE** : Pourcentage de pharmaciens actifs dans les soins de santé (PR) ayant un diplôme belge.

Colonne 18 : **Sexe : % Femme** : Pourcentage de femmes actives dans les soins de santé (PR).

Colonnes 19, 20 et 21 : **Âge** : Pourcentage de pharmaciens actifs dans les soins de santé (PR) par catégorie d'âge (%<35; %35<50; %50+).